

28.06.2018 - 11:34 Uhr

Faciliter l'activité professionnelle des proches aidants

Bern (ots) -

Aujourd'hui s'ouvre la consultation du projet législatif pour venir en aide aux proches aidants. Déjà très engagée sur le sujet, Travail.Suisse, l'association faitière indépendante des travailleurs et des travailleuses, est par principe satisfaite que le thème soit enfin pris au sérieux et que le Conseil fédéral propose des mesures concrètes pour venir en aide aux proches aidants qui travaillent.

Le projet législatif est attendu avec impatience depuis plusieurs mois par Travail.Suisse et, bien sûr, par les 1,9 millions de personnes qui soutiennent, aident et accompagnent chaque jour un enfant ou un adulte. Travail.Suisse va analyser en profondeur le projet du Conseil fédéral.

C'est une réalité, la plupart des proches aidants travaillent. Seule une compensation suffisante de la perte de gain momentanée ou de longue durée pourra permettre aux actives et aux actifs de concilier leur activité professionnelle et leur « travail de care », et ainsi de conserver leur emploi. Selon Valérie Borioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité chez Travail.Suisse : « Après les belles déclarations politiques, le temps est venu de passer aux actes. Le projet se doit d'être complet et ambitieux, car investir dans la conciliation entre activité professionnelle et travail de care s'accompagne d'un retour sur investissement important. ».

En attendant le résultat de l'analyse de Travail.Suisse, toute personne concernée peut se renseigner sur la première plateforme nationale destinée aux proches aidants lancée par Travail.Suisse en octobre 2016 : www.info-workcare.ch, ainsi que sur la page Facebook (en français) [@infoworkcare.ch](https://www.facebook.com/infoworkcare) pour les actualités liées au thème.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable politique d'égalité, tél. 079 598 06 37 ou tél. 031 370 21 11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100817396> abgerufen werden.